

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 619)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF19

présenté par
M. Labaronne, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« défini au »,

le mot :

« du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.